

ASA DU CANAL DE GAP

Renforcement des restrictions d'arrosage — Différentiation par secteur

La baisse des débits du Drac se poursuit et nous contraint à renforcer à nouveau les restrictions, ceci à compter du **lundi 27 juillet 2026**

Mesdames, Messieurs les adhérentes et adhérents,

Le débit du Drac à la prise des Ricous continue de baisser. Afin de préserver la ressource et de garantir une répartition la plus équitable possible du débit captable, l'ASA du Canal de Gap doit à nouveau renforcer le régime des restrictions d'arrosage. Cette fois, les mesures sont différenciées selon les secteurs, en fonction de leur situation sur le réseau.

Secteurs sous pression — nouveaux horaires par secteur

Secteur	Horaires autorisés
Aval réserve des Jaussauds (col de Manse) et réserve des Manes (col Bayard)	2 nuits / semaine — 20h à 7h Nuit du lundi au mardi et du vendredi au samedi
↳ Dérogation points hauts (mêmes zones que précédemment communiquées)	2 nuits / semaine — 20h à 7h Nuit du mardi au mercredi et du samedi au dimanche
Aval branche de la Rochette	2 nuits / semaine — 20h à 7h Nuit du lundi au mardi et du samedi au dimanche
Aval réserve de Corréo	2 nuits / semaine — 20h à 7h Nuit du lundi au mardi et du samedi au dimanche
↳ Dérogation points hauts (Villarons et aval Villarons)	2 nuits / semaine — 20h à 7h Nuit du mardi au mercredi et du dimanche au lundi
Aval réserve de Pelleautier	3 nuits / semaine — 20h à 7h Nuit du lundi au mardi, du mercredi au jeudi et du samedi au dimanche
↳ Dérogation points hauts (Antenne des Parots, château Lacroix)	3 nuits / semaine — 20h à 7h Nuit du mardi au mercredi, du jeudi au vendredi et du dimanche au lundi

Ces horaires s'appliquent chaque semaine jusqu'à nouvel ordre. Pour la zone desservie par les Jaussauds et par la branche de la Rochette, reportez-vous aux communications précédentes pour identifier votre secteur exact (Jaussauds/Manes ou Rochette).

Secteurs en aval du partiteur de D' (commune de Pelleautier)

À compter du mercredi 29 juillet 7h, l'irrigation de ces trois secteurs s'effectue selon une rotation de créneaux de 12 heures, puis le cycle se poursuit dans le même ordre :

Secteur	Zone desservie	Créneau
1er secteur — Pelleautier, Antenne A	Les Monges ; La Selle (sous le réducteur de Sainte-Anne) ; + propriété Coin (Antenne B) + Léou ; moins Neb. (Antenne A) ; + Neb. sous parcelle vergers Coin	Mercredi 29 juillet, 7h à 19h
2e secteur — Les Pons – Le Villard	+ 1 borne sur les 2 Barn. du 3e secteur ; + Cla en totalité	Mercredi 29 juillet 19h à jeudi 30 juillet 7h
3e secteur — Antenne C – Antenne B	La Selle (au-dessus du réducteur de Sainte-Anne) ; moins propriété Coin (Antenne B) + Lagar. ; + Neb. (Antenne A) ; moins Neb. sous parcelle vergers Coin	Jeudi 30 juillet, 7h à 19h

Le cycle se poursuit ensuite selon la même rotation de 12 heures entre les trois secteurs, dans le même ordre.

Secteur aval du maillage de la Garde

Les arrosages sur l'ensemble de ces secteurs sont interrompus à compter de mercredi 29 juillet. La reprise aura lieu vendredi 31 juillet au matin, selon le cycle habituel de créneaux de 12 heures (6h–18h / 18h–6h) :

Secteur	Zone desservie	Créneau
Secteurs 1 et 2 (regroupés)	Quartier Ferme de l'Hôpital, les Eyssagnières, Fontreyne, Saint-Jean, route de Veynes, quartier de Sabbat, les Fangerots, Tournefave, Serrebourges, le Vieux Cimetière, avenue Jean Jaurès, Puymaure, Charance bas, chemin des Évêques, Malcombe, le Petit Séminaire	12h, en alternance
Secteur 3	Point haut — prise directe de la Garde	12h, en alternance
Secteur 4	Points hauts — Aurouzes	12h, en alternance
Secteur 5	Arboriculteur de Charance	Créneau isolé

Le roulement s'effectue par créneaux de 12 heures (6h–18h / 18h–6h), tous les jours de la semaine, week-ends compris, sans interruption. Les secteurs au ruissellement restent coupés et l'organisation du secteur du Devezet reste inchangée, conformément à nos précédentes communications.

Ces mesures sont susceptibles d'évoluer

Nous avons pleinement conscience des désagréments que ces restrictions occasionnent. Elles restent toutefois nécessaires dans le contexte hydraulique actuel du Drac. Ces dispositions pourront être ajustées dans les prochains jours en fonction de l'évolution de la situation.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre coopération, et restons Mesdames, Messieurs les adhérentes et adhérents, à votre disposition pour toutes questions.

ASA du canal de Gap - Le Président, Claude Nebon